

EXAMEN (SESSION PRINCIPALE)

Droit des procédures collectives

(2 heures)

1^{ère} partie : 12 points

- 1) Dans le cadre des procédures de règlement judiciaire :
 - a) Quelles sont les conditions nécessaires pour faire profiter l'entreprise de l'arrêt des procédures d'exécution et l'arrêt du cours des intérêts et des intérêts de retards. **(1 pt)**.
 - b) Quelle est la période prévue pour l'expiration du délai relatif à l'arrêt des actes d'exécution et des délais de déchéance. **(1 pt)**
- 2) Selon les dispositions du code de commerce « livre IV des procédures collectives » : donnez la définition de la notion de cessation de paiement tout en développant votre réponse. **(2pts)**
- 3) Quelles sont les personnes visées par la mise en faillite et dans quelles conditions ? **(2pts)**
- 4) Quels sont les organes ou les membres de la faillite ainsi que leurs rôles ? **(2 pts)**
- 5) Quelle est la procédure que doit accomplir le syndic de la faillite dans le cadre de la liquidation des biens du débiteur ? **(2 pts)**
- 6) Quelles sont les personnes susceptibles de subir l'extension de la faillite et quelles sont les sanctions à leur encontre ? **(2pts)**

2^{ème}Partie :

1° cas pratique (8 pts)

La société XYZ a été mise en faillite par jugement en date du 2 janvier 2017 ; le syndic de faillite a pu collecter à partir de la réalisation des éléments d'actifs et après déduction des frais et dépenses de l'administration de la faillite la somme de 8.680.000 dt.

L'état des créances arrêtées définitivement par le juge commissaire au 31/12/2017 se présente comme suit :

- Fournisseurs prestataires de service = 270.000dt
- Fournisseurs de matières premières = 1.480.000dtdont 170.000 dt durant la période d'observation
- Sonede = factures des 3 derniers trimestres de 2017 = 23.000 dt
- STEG = facture des 4 derniers mois de 2017 = 46.000 dt
- CNSS : 98.000 dt dont 16.000 dt de cotisation salariale et 12.000 dt intérêts de retard.

- Etat impôts et taxes
 - T.VA = 230.000 dt
 - R.S = 76.000 dt
 - Taxation d'office = 1.172.000 dt

(T.o en dt)

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Principal	242.000	210.000	180.000	220.000	156.000	48.000
Intérêts	38.000	22.000	16.000	18.000	14.000	8.000

- Créances bancaires=
 - Garanties par des hypothèques= 4.200.000 dt
 - Sans garanties= 2.100.000 dt

- Compte courant des associés= 1.600.000 dt
 - 750.000 dt ayant servi pour le paiement des salaires de janvier, février, mars et avril 2017
 - 850.000 dt ayant servi pour le paiement des salaires des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2016 ainsi que la prime de fin d'année.

Total des créances = 11.295.000 dt

Travail à faire :

- 1) Procédez au classement des créances par ordre de priorité. **(3ts)**
- 2) Faites le partage des deniers en fonction du rang de chaque créancier. **(5pts)**